



Création d'entreprise gestion administrative et commerciale

Par **scando24**, le **05/09/2008** à **13:46**

Bonjour, Titulaire d'une maîtrise en droit + expérience en tant que responsable juridique dans cabinet comptable depuis 7 ans, je souhaite créer mon entreprise dans les domaines suivants: secrétariat, conseil et gestion administrative et commerciale. Je souhaiterais savoir si j'ai le droit de faire les activités suivantes: création d'entreprise (rédaction des statuts, formalités d'inscription...), rédaction de lettres juridiques, contrats de travail, baux.....(actes classiques de base en fait) sans empiéter sur le travail des avocats ou notaires ? Est-ce que j'ai le droit de faire ça sans qu'ils puissent me dire quoi que ce soit? ensuite, salarié dans un cabinet comptable, j'ai fait un peu de comptabilité, je souhaiterais donc proposer à mes futurs clients une assistance commerciale: les aider à établir factures, devis, déclaration TVA, un peu de saisie comptable mais sans établir de bilan et liasse fiscale bien entendu. Ai je le droit? Est ce que je n'empiète pas sur le domaine réservé aux experts comptables?